

Politique d'engagement sociétal

TABLE DES MATIÈRES

Contenu	Page
1. Politique d'engagement sociétal et position de Belfius Insurance à l'égard des critères ESG	2
2. Politique d'engagement sociétal dans notre portefeuille ALM	3
2.1 Prise en compte des critères ESG dans notre portefeuille	3
2.2 Engagement actif envers les entreprises détenues et interactions avec celles-ci	4
2.3 Politique de vote et de vote par procuration	5
3. Politique d'engagement sociétal par le biais de notre politique « unit-linked » (Branche 23)	5
3.1 Vers davantage de durabilité	5
3.2 Politique de vote et de vote par procuration	5
4. Gestion des conflits d'intérêts	6
4.1 Dans notre portefeuille ALM	6
4.2 Par le biais de notre gamme de produits « unit-linked » (Branche 23)	6
5. Revue annuelle de nos critères ESG et de notre politique d'engagement	6

1. POLITIQUE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET POSITION DE BELFIUS INSURANCE À L'ÉGARD DES CRITÈRES ESG

Belfius Insurance est déterminée à jouer un rôle majeur en contribuant à la croissance économique de la société belge. Avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, nous avons pour ambition de jouer un rôle moteur dans les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus durable.

Les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (UN SDG's¹) constituent un ensemble universel d'objectifs qui définissent les priorités et les ambitions mondiales en matière de développement durable à l'horizon 2030. Cette

série d'objectifs appelle tous les acteurs de la société – gouvernements, entreprises et communautés – à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités, protéger la planète et assurer la prospérité à tous.

Par le biais de sa stratégie RSE, le groupe Belfius a défini dix engagements à l'horizon 2025-2030, tels que la neutralité carbone et l'appui à la transition vers une économie et une société durables, dans le but d'influer au maximum sur la réalisation des principes SDG². Ces engagements sont disponibles sur le site web de Belfius³.

Sustainable Development Goals



Pour appuyer notre stratégie et montrer notre engagement en faveur du développement durable, nous nous sommes également engagés à appliquer les « Principes pour une assurance durable » élaborés par l'UNEP FI⁴ des Nations Unies. Notre candidature a été acceptée en juin 2020, et la procédure de ratification est entrée dans sa phase finale.

Les Principes constituent une feuille de route globale destinée au secteur mondial de l'assurance. Le but de cette feuille de route est d'élaborer et de déployer les solutions innovantes de gestion des risques et d'assurance nécessaires pour répondre aux risques et opportunités environnementales sociales et de gouvernance (ESG).

À l'avenir, Belfius Insurance s'inspirera de ces Principes

lorsqu'il s'agira d'intégrer les critères ESG dans son processus décisionnel, de sensibiliser aux questions ESG, de promouvoir des mesures et d'élaborer de nouvelles solutions, et de faire preuve de responsabilité et de transparence.

La **directive de l'Union européenne du 17 mai 2017 sur les droits des actionnaires (2017/828/CE)** a été instaurée pour favoriser l'engagement à long terme des actionnaires et renforcer la transparence entre les entreprises et les investisseurs.

Lorsqu'elle prend des décisions d'investissement dans une entreprise, l'équipe Investment de Belfius Insurance s'engage à prendre systématiquement en considération les critères ESG

¹ UN SDG's : United Nations Sustainable Development Goals

² La marque « SDG » peut être utilisée sans autorisation à des fins d'information uniquement, sous réserve des directives relatives aux Objectifs de développement durable.

³ <https://www.belfius.be/about-us/fr/belfius-societe/strategie-durable/>

⁴ UNEP FI : United Nations Environment Programme Finance Initiative

ainsi que la santé financière de cette entreprise.

Nous nous engageons à rendre compte de nos actions et de nos progrès en toute transparence. Être *meaningful and inspiring* est le principe directeur de chacune de nos actions. C'est ainsi que nous pourrions mettre en place un environnement durable et transparent pour l'économie belge

et la société dans son ensemble.

Nos ambitions en matière de développement durable à l'horizon 2025-2030, que nous avons traduites en dix engagements distincts, et notre politique globale d'engagement sociétal sont interconnectées et nous permettent d'agir dans le meilleur intérêt de nos clients.

2. POLITIQUE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DANS NOTRE PORTEFEUILLE ALM

2.1 Prise en compte des critères ESG dans notre portefeuille

Créer de la valeur sur le long terme pour nos bénéficiaires et la communauté, et ce de manière responsable, implique que nous prenions des décisions cruciales quant à ce que nous choisissons de faire ou de ne pas faire. C'est pour cette raison qu'après avoir réalisé une analyse approfondie des secteurs et domaines d'activité sensibles, le groupe Belfius est en train de mettre en œuvre une politique ESG interne appelée **Belfius Transition Acceleration Policy (TAP)**⁵ visant à appliquer scrupuleusement des restrictions à des secteurs et activités bien précis que le groupe considère comme étant incompatibles avec ses principes ESG.

Pour plus d'informations sur ces principes ESG, nous vous renvoyons à la rubrique « Belfius dans la société » sur notre site web⁶.

Belfius Insurance constitue une réserve financière afin de pouvoir répondre à ses obligations contractuelles en matière de versement de capitaux, de rentes et d'indemnités à ses clients. Cette réserve se compose principalement des primes d'assurance que le client a payées (par le biais de polices d'assurance non-vie, d'assurance pension et d'assurance vie). Notre équipe Investment investit ces réserves conformément aux principes de **Portfolio21**, la stratégie d'investissement durable que Belfius Insurance a élaborée avec Candriam et l'agence indépendante Vigeo Eiris⁷. Aussi, les principes de Portfolio21 tiennent compte du principe de la personne prudente applicable aux investissements dans le cadre de la réglementation Solvabilité II.

Les critères de Portfolio21 reposent essentiellement sur le respect de normes et standards internationaux, plus spécifiquement ceux :

1. de l'OIT (Organisation internationale du travail) : un dialogue constructif a été établi avec les émetteurs de titres (entreprises ou États) accusés de violer les droits de l'homme en milieu de travail afin de défendre les droits

fondamentaux des travailleurs. Le résultat de ce dialogue détermine si une action, une obligation ou un fonds de placement de l'émetteur en cause a (encore) sa place dans le portefeuille ;

2. du Fonds de pension norvégien (Government Pension Fund of Norway) : **Portfolio21** prévoit les mêmes normes strictes de protection de l'environnement que le Fonds de pension norvégien, qui se base sur une série de conventions internationales en matière d'environnement et sur le Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact). Les entreprises qui enfreignent ces normes environnementales sont exclues du portefeuille de Belfius Insurance.

L'application de notre politique interne **TAP** et des critères du **Portfolio21** rend le screening du portefeuille d'investissement plus strict et nous permet de travailler dans le meilleur intérêt de nos bénéficiaires et clients.

L'équipe Investment de Belfius Insurance s'engage à effectuer des contrôles/screenings périodiques sur des investissements nouveaux et existants, principalement par l'intermédiaire de Vigeo, une agence de screening indépendante qui fournit un éclairage sur le positionnement ESG de l'entreprise cible. Vigeo évalue la prise en compte des critères ESG dans les stratégies, les opérations et la gestion de l'entreprise afin de renforcer l'investissement responsable et la création de valeur durable.

Exceptionnellement, lorsque nous investissons dans des fonds et non directement en ligne directe, nous invitons les gestionnaires de fonds à remplir un formulaire ESG. Ce processus est également supervisé par Vigeo.

Notre équipe Investment désinvestit dans les activités non durables, exclues en vertu de notre politique **TAP**. C'est sur cette base que nous appliquons une politique d'exclusion à un certain nombre de secteurs controversés. Nous fixons également des limites aux activités sensibles et encourageons la transition vers des activités durables.

Pour décider de la poursuite ou non d'un investissement, nous nous aidons d'une série de directives générales de notre **TAP**

⁵ La politique SLP de Belfius est en cours de mise en œuvre et sera publiée sur le site web une fois cette mise en œuvre achevée.

⁶ <https://www.belfius.be/about-us/fr/belfius-societe>

3 ⁷ Vigeo Eiris - filiale de Moody's - est un fournisseur mondial de solutions environnementales, sociales et de gouvernance au service des communautés d'investisseurs et d'émetteurs.

(entre autres, les principes directeurs des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [MNE's], les principes de la Table ronde sur l'huile de palme durable [RSPO], les principes de la Table ronde pour un soja responsable [RTRS], etc.).

Des équipes de contrôle de deuxième ligne assurent également le suivi de nos investissements (équipe « Compliance » concernant les exclusions sectorielles et la division « Risk »).

2.2 Engagement actif envers les entreprises détenues et interactions avec celles-ci

Nous pensons que le rôle que nous entendons jouer dans la société peut être accompli de manière significative grâce à un dialogue constructif et permanent avec nos parties prenantes. Le fait d'être régulièrement en contact avec elles nous permet de comprendre leurs préoccupations et leurs principales attentes à notre égard.

Outre le dialogue déjà instauré avec plusieurs parties prenantes (clients, employés, gouvernements et organismes de régulation, agences de notation, etc.), nous nous entretenons aussi régulièrement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de préparer les assemblées générales ou extraordinaires des actionnaires à laquelle nous sommes invités.

Notre partenariat avec Vigeo nous permet d'obtenir des informations sur les questions ESG auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons ou comptons investir, et ce dans le but d'améliorer ou d'influencer les pratiques ESG et/ou la communication à ce sujet.

D'un point de vue pratique, Belfius Insurance vise à apporter des changements opérationnels là où de mauvaises pratiques ESG mettent notre investissement en péril. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un comité technique indépendant composé d'experts en matière de droits du travail et de questions ESG. Les membres du comité sont indépendants du cabinet de recherche (Vigeo) et de Belfius Insurance.

Le rôle du comité technique consiste avant tout à statuer, en toute autonomie, sur la base d'informations suffisantes et sans aucune ingérence, sur des cas individuels de violations alléguées des conventions fondamentales de l'OIT et d'éventuels autres critères futurs. Les décisions de ce comité technique permettront de définir les prochaines étapes du processus d'engagement à moyen ou long terme et, en définitive, d'attribuer un statut aux émetteurs d'actions et/ou d'obligations. Ces décisions seront prises au regard des critères admis, dans le cadre d'une éthique d'investisseur légitime.

Concrètement, le dialogue avec les entreprises détenues a

lieu lors des votes aux assemblées générales, principalement par l'intermédiaire de notre représentant au conseil d'administration de l'entreprise en question, sur des sujets qui nous tiennent à cœur. De plus, lorsque nous constatons que l'entreprise contrevient manifestement à notre propre **politique TAP**, nous le signalons au comité technique qui analyse alors la situation et fait part de notre avis à l'entreprise.

Nous suivons en permanence notre portefeuille ALM à l'aune des critères ESG dans un souci de performance financière à long terme et d'impact sur la société, mais nous attendons aussi des normes de gouvernance strictes de la part de nos entreprises détenues.

Les décisions d'investissement et la prise de risque sont conformes à notre ALM, à notre appétence au risque et à notre vision à long terme.

Nous sommes convaincus que notre politique active d'engagement sociétal envers les entreprises détenues a un impact positif sur nos bénéficiaires, sur notre entreprise et sur la société en général.

Lorsque nous décidons d'investir dans une entreprise, différents critères sont pris en compte (il ne s'agit pas uniquement de critères liés aux questions environnementales et sociales) ; ils portent sur la performance financière de l'entreprise au fil des ans, la gestion des risques, la stratégie et les questions de gouvernance d'entreprise.

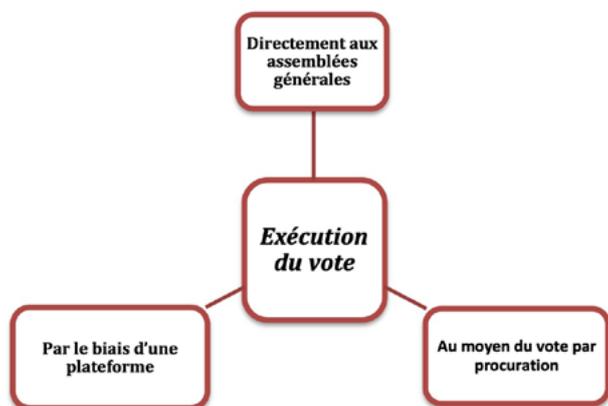
Nous avons recours à différentes pratiques à cette fin :

- > Collecte d'informations sur le site web de l'entreprise ou auprès de Bloomberg (rapports annuels, informations financières, rapports RSE, etc.) ;
- > Participation régulière aux réunions/présentations de l'entreprise à laquelle assiste la direction de l'entreprise ;
- > Discussion du profil et du positionnement de l'entreprise avec des collègues, des analystes et des pairs ;
- > Établissement de contacts et développement de relations de confiance ;
- > Visite des activités du site lorsque cela est possible ;
- > Élaboration d'un solide dossier d'investissement et mise à disposition de ces informations à nos équipes internes chargées des investissements.

2.3 Politique de vote et de vote par procuration

Trois cas de figure sont possibles lors du vote aux assemblées générales :

- > **Situation 1** : un membre de notre comité exécutif ou du personnel clé a été nommé administrateur au sein du conseil d'administration de l'entreprise détenue. Dans ce cas, nous exerçons le droit de vote.
- > **Situation 2** : Belfius Insurance n'a pas de représentant au conseil d'administration de l'entreprise détenue, MAIS détient une participation importante dans l'entreprise ou exerce une influence majeure sur l'entreprise et/ou l'entreprise constitue un choix stratégique de soutien de l'économie belge. Dans ce cas, nous pourrions voter.
- > **Situation 3** : nous recourons au vote par procuration lorsque nous n'avons pas de membre au conseil d'administration, mais que nous voulons tout de même exprimer notre opinion sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale.



3. POLITIQUE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL PAR LE BIAIS DE NOTRE POLITIQUE « UNIT- LINKED » (BRANCHE 23)

3.1 Vers davantage de durabilité

Nous avons constaté que certaines thématiques telles que le changement climatique, la pollution de l'environnement, les violations des droits de l'homme, les pénuries d'eau, la corruption, les secteurs controversés préoccupent de plus en plus nos clients.

Afin de faire face à ces défis en constante évolution, le groupe Belfius propose une gamme de produits d'investissement durables à ses clients (produits de la Branche 23).

Nous distribuons également les produits de gestionnaires externes d'actifs par le biais de la Branche 23. Chacun de ces gestionnaires suit sa propre politique d'engagement, laquelle est consultable sur leurs sites web respectifs.

Lorsque nous votons, nous prenons des décisions de façon indépendante et éclairée en faisant preuve de jugement et de diligence à l'égard de notre portefeuille d'investissement, dans le meilleur intérêt de nos clients. Lorsque nous avons un administrateur qui siège au sein du conseil d'administration de l'entreprise ou que nous détenons une participation importante dans l'entreprise en question, nous nous assurons du bon respect de nos principes ESG.

En ce qui concerne les deux premières situations (situations 1 et 2), Belfius Insurance s'engage à divulguer le nombre d'engagements actifs entrepris par type/thème et l'état d'avancement correspondant, principalement sur les questions ESG. Le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance étant considéré comme sensible et confidentiel, nous ne divulguons pas d'exemples de dossiers d'engagement auprès d'entreprises spécifiques.

Pour ce qui est de notre communication et de notre coopération avec les autres actionnaires et/ou les administrateurs des entreprises détenues, les seuls contacts que nous entretenons ont lieu lors des assemblées générales et se limitent à l'ordre du jour de l'assemblée.

Chez Belfius Insurance, nous pensons que la prise en compte des facteurs financiers et non financiers lors de nos décisions d'investissement nous permet de mieux appréhender les risques et/ou opportunités potentiels susceptibles d'influer sur la valeur à long terme et la réputation des investissements que nous réalisons au nom de nos clients.

3.2 Politique de vote et de vote par procuration

Concernant les fonds de nos partenaires externes dans lesquels nous investissons au nom de nos clients, nous attendons de ces gestionnaires de fonds qu'ils appliquent leur propre politique de vote et qu'ils publient leurs rapports sur le site web de leur entreprise.

4. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dans notre portefeuille ALM

Notre politique d'engagement et nos droits de vote sont exercés dans le meilleur intérêt de nos clients, c'est-à-dire dans une perspective d'accroissement à long terme de la valeur de leurs investissements.

En cas de conflit d'intérêts dans le cadre de relations commerciales importantes avec une entreprise détenue, nous appliquons la même politique du groupe Belfius en matière de gestion des conflits d'intérêts que celle que nous appliquons à nos autres investissements.

4.2 Par le biais de notre gamme de produits « unit-linked » (Branche 23)

Les partenaires externes du groupe Belfius, comme Candriam, disposent de leur propre politique de gestion des conflits d'intérêts et signalent régulièrement tout risque à cet égard.

5. REVUE ANNUELLE DE NOS CRITÈRES ESG ET DE NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Nos politiques ESG et les progrès y afférents feront l'objet d'une revue annuelle afin d'y intégrer des éléments de notre processus de politique d'engagement sociétal et d'assurer le suivi des dernières évolutions concernant les critères ESG, en particulier pour les questions ESG qui suscitent l'inquiétude. La manière dont notre politique d'engagement sociétal a été mise en œuvre au cours de l'année fera l'objet d'une communication annuelle sur notre site web.

Concernant les actifs gérés en interne par l'équipe Investment de Belfius Insurance (portefeuille ALM), le comité ALM est

chargé de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique d'engagement et de vote par procuration. Chaque année, Belfius Insurance demande à un auditeur indépendant de contrôler que le portefeuille ALM a bien été géré conformément à la politique ESG du groupe Belfius et d'en attester le contrôle.